



**AMICALE LAIQUE ECOLE LAPUJADE MIXTE**  
**Centre de loisirs école lapujade**  
26 route d'Albi 31200 Toulouse  
Accueil administratif du lundi au vendredi de 16h à 19h  
Tél. 05 34 25 18 88 – Télécopie : 05 34 25 80 13  
info@alelm.fr.st

## LE CENTRE DE LOISIRS LAPUJADE *Mode d'emploi*

### L'ASSOCIATION

L' Amicale laïque de l'école Lapujade mixte est une association qui a pour but la gestion du Clsh <sup>(2)</sup> et du clae <sup>(1)</sup>, elle est composée de parents bénévoles et de salariés. Le financement de l'association est assuré par vos cotisations et la participation de la Caf et de la Mairie de Toulouse.

### LE CENTRE DE LOISIRS (CLSH)

Il est ouvert à tous les enfants, y compris ceux scolarisés dans d'autres écoles.

L'accès aux animations du centre est conditionné par le règlement d'une adhésion annuelle à l'association. Le montant de cette adhésion est variable en fonction du nombre d'enfants. Elle permet d'assurer en partie le fonctionnement de l'association.

Le centre fonctionne pendant les vacances de Toussaint, la première semaine des vacances de Noël, pendant les vacances de Février, Paques, Été en juillet et la dernière semaine du mois d'août jusqu'à la rentrée scolaire, le mercredi en demi-journée et mercredi dit de concertation en journée complète.

Un accueil administratif est mis en place en période scolaire, du lundi au vendredi de 16h00 à 19h00.

Les inscriptions sont prises au bureau du centre de loisirs, dans la limite des places disponibles.

Les activités proposées sont affichées sur le planning affiché à l'entrée du centre de loisirs, elles sont réalisées sous réserve de conditions climatiques favorables et d'un nombre suffisant de participants.

### L'accueil au centre de loisirs en période de vacances scolaires à l'école élémentaire et maternelle

Les inscriptions sont "à la carte", vous pouvez inscrire vos enfants en demi-journée avec ou sans le repas ou en journée complète avec ou sans le repas, un forfait à la semaine est également proposé.

Les enfants sont accueillis de 8h à 18h au centre de loisirs élémentaire et de 7h30 à 18h30 au centre de loisirs maternelle.

Pour inscrire votre enfant pour les vacances, vous devez compléter un calendrier d'inscription qui est disponible au bureau du centre de loisirs un mois avant le premier jour des vacances. L'inscription est confirmée dès le retour du calendrier d'inscription complet avec le règlement du séjour et les documents éventuellement demandés.

Une aide financière de la Caf est possible pour les vacances en fonction des situations des familles. Pour étudier votre demande d'aide vous devez nous fournir la carte "Vacances Loisirs" qui mentionne votre numéro d'allocataire et votre quotient familial. Aucune aide de la caf n'est possible sans cette carte, pour l'obtenir renseignez vous auprès de votre Caf.

### L'accueil au centre de loisirs en période scolaire à l'école élémentaire

**Le mercredi dit de concertation**, le centre est ouvert de 7h30 à 19h.

**Le mercredi**, le centre fonctionne après le moment du clae, de 13h20 à 19h.

Les enfants adhérents de l'association sont directement accueillis au centre de loisirs les mercredis après-midi, après le clae. Le règlement des mercredis où l'enfant est présent après 13h20, se fait, soit : entre le dernier mercredi du mois et le dernier jour ouvré du mois en cours au bureau du centre de loisirs aux heures d'ouvertures administratives, cette solution de paiement est soumise à acceptation de la direction du centre ; soit d'avance, avant le premier mercredi où l'enfant doit être présent, soit le mercredi à l'arrivée de l'enfant.

(1) CLAE Centre de loisirs associé à l'école

(2) CLSH (centre de loisirs sans hébergement)

## Règlements, suppléments d'inscriptions, annulations

Pour le bon fonctionnement de l'association vous devez effectuer vos règlements dans les délais prescrits. Nous acceptons les règlements en espèces, chèques à l'ordre de a.l.e.l.m, chèques Vacances de ANCV. Tout règlement donne lieu à la délivrance d'une facture, à conserver pour justifier de votre paiement. Il nous est impossible de rendre la monnaie sur des chèques ou chèques vacances. Nous ne pouvons accueillir au centre de loisirs les enfants pour lesquels le règlement de l'adhésion ou des prix journées n'est pas effectué, sans accord de la direction. En cas de difficultés financières passagères nous vous recommandons de prendre contact avec le bureau du centre de loisirs au plus tard la veille du premier jour où vous comptez inscrire votre enfant, afin d'étudier une solution.

En période de vacances scolaires vous pouvez modifier ou annuler les inscriptions au plus tard la veille avant 11h du jour à modifier. Pour modifier ou annuler une inscription, vous devez, soit : le signaler directement au bureau du centre de loisirs, soit nous faire parvenir une télécopie ou un email des modifications à effectuer. Dans le cas où les modifications effectuées laissent apparaître un solde en votre faveur, il peut soit faire l'objet d'un avoir, soit d'un remboursement. Les modifications non effectuées dans les délais ne peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir. Il n'y a pas de remboursements, d'avoirs, ou de reports sur les inscriptions en forfait semaine, ni sur les adhésions.

## Sécurité aux abords du centre de loisirs

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'accès au parking de l'école est réservé aux personnels, un panneau disposé à l'entrée signale cette interdiction. Nous vous recommandons de conduire votre enfant jusqu'à l'intérieur des locaux du centre, et de signaler votre arrivée et départ aux animateurs. L'association n'est pas responsable des enfants arrivant avant l'ouverture et qui attendent seuls ou accompagnés, à l'extérieur des locaux.

En cas de retard jugé important et/ou à défaut de pouvoir vous joindre par téléphone, les personnes mentionnées sur la fiche de renseignements seront contactées pour récupérer votre enfant. Si ces personnes sont indisponibles ou injoignables les services de police seront contactés. Afin d'éviter ces désagréments nous vous recommandons de nous tenir informé de vos éventuels retards et de compléter correctement la fiche de renseignements, qui reste à votre disposition pour une mise à jour.

### Nos tarifs

<b>Adhésion annuelle un enfant élémentaire</b>	<b>44,00</b>	<b>€ / An</b>
<b>Adhésion annuelle un enfant maternelle</b>	42,00	€ / An
<b>Adhésion annuelle deux enfants et + maternelle et élémentaire</b>	74,00	€ / An
<b>Adhésion ponctuelle</b>	12,00	€ / Période
<b>Atelier danse expression corporelle</b>	120,00	€ / An
<b>Mercredi demi-journée ou journée</b>	7,00	€
<b>Journée repas vacances</b>	10,00	€
<b>Journée sans repas vacances</b>	7,00	€
<b>Demi-journée repas vacances</b>	7,00	€
<b>Demi-journée sans repas vacances</b>	5,00	€
<b>Forfait semaine journée repas vacances (5 jours)</b>	45,00	€ / Semaine
<b>Frais de relance de paiement</b>	0.50	€ / Lettre
<b>Club de Lutte Olympique</b>	N.C	€ / An

Tarifs en Euros au 03/09/2002, donnés à titre indicatif, et susceptibles de modifications.

(1) CLAE Centre de loisirs associé a l'école

(2) CLSH (centre de loisirs sans hébergement)

## LE CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (CLAE)

Dans le cadre de la généralisation de l'animation périscolaire, la Mairie de Toulouse a décidé de doter progressivement les écoles maternelles et élémentaires d'un centre de loisirs associé à l'école (clae). Dans les écoles où un clae associatif existe déjà, ce qui est le cas à l'école Lapujade élémentaire, l'animation et la surveillance des enfants sont confiées au Clae existant.

A l'école Lapujade élémentaire, votre enfant est déjà pris en charge pendant les moments périscolaires, par le personnel du clae, le matin de 7h30 à 8h20, à la mi-journée de 11h30 à 13h20, le soir après la classe de 16h30 à 19h avec un temps d'étude surveillée pour les enfants du cycle III, de 16h45 à 17h30.

### Inscription et participation financière

Pour que votre enfant soit pris en charge en toute sécurité, il est nécessaire qu'il soit inscrit au clae, soit en remplissant la partie accueil périscolaire sur la fiche de renseignement école / clae qui est distribuée aux familles par le biais du cahier de liaison des enfants en début d'année ou sur demande; soit en faisant parvenir au bureau du centre de loisirs un courrier d'autorisation à participer sur papier libre.

La participation financière demandée aux familles par la Mairie, dans le courant de l'année scolaire pour les enfants présents, est modulée selon les revenus en fonction du barème suivant :

Revenus mensuels	Tarif A 1 enfant	Tarif B 2 enfants	Tarif C 3 enfants et +
0 à 686 €	8,00	6,00	4,00
687 à 3201 €	15,00	12,00	8,00
+ de 3201 €	25,00	15,00	10,00

Tarifs en Euros au 21 juin 2002 donnés à titre indicatif, et susceptibles de modifications par la Ville de Toulouse

Cette participation sera perçue pour l'année par les services de la Mairie de Toulouse. En aucun cas le centre de loisirs n'est habilité à percevoir cette cotisation.

### Le fonctionnement du Clae Lapujade

La journée scolaire de votre enfant n'est pas occupée entièrement par des heures de classe. Il existe avant, et après les heures consacrées à l'enseignement des intervalles appelés temps périscolaire. Ces intervalles passés dans le cadre de l'école constituent le clae. Nous proposons à l'ensemble des enfants qui le souhaitent des temps à la fois ludiques et éducatifs propices à l'éveil, tout en laissant aux enfants le libre choix de participer ou non aux animations.

Les activités proposées sont affichées sur le planning disposé à l'entrée du centre de loisirs, elles sont réalisées sous réserve de conditions climatiques favorables et d'un nombre suffisant de participants.

(1) CLAE Centre de loisirs associé à l'école

(2) CLSH (centre de loisirs sans hébergement)